



15^{ème} Édition VHC

Coupe de France des Rallyes 2026 (Coeff. 2)
Hankook Rally Cup
Challenge Féminin by Rallye Pour les Filles

Championnat de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile
Challenge ASA Mirecourt

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

48^{ème} RALLYE DE LA PLAINE DES VOSGES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 8 Juin	20h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	www.asamirecourt.com
Lundi 13 Juillet	Minuit	Clôture des engagements, cachet de la poste faisant foi.	
Vendredi 17 Juillet	20h00	Parution de la liste des engagés Avec heures de convocation aux vérifications techniques	www.asamirecourt.com
Samedi 25 Juillet	8h00 à 12h00	Mise à disposition du Road-Book	Claudy Patenotte 5 route d'Épinal à Mattaincourt
	14h00 à 17h00	Mise à disposition du Road-Book	TBA
	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00	Reconnaitances	
	14h30 à 19h15	Vérifications administratives et techniques	TBA
	15h00	Début de la mise en parc fermé de départ	Parking, Espace Flambeau à Mirecourt
	18h15	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Espace Flambeau à Mirecourt
	20h00	Publication de la liste des concurrents admis au départ ainsi que les heures et ordre des départs	Panneau d'affichage numérique (https://www.pksoft.fr/FR/)
Dimanche 26 Juillet	8h00	Départ du premier concurrent (1 ^{ère} VHC)	Podium, Espace Flambeau à Mirecourt
	16h00	Arrivée du premier concurrent (1 ^{ère} VHC)	Parking, Espace Flambeau à Mirecourt
		Vérifications finales dès l'arrivée	Parking, Espace Flambeau à Mirecourt
		Affichage du classement 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	Podium, Espace Flambeau à Mirecourt et panneau d'affichage numérique
		Remise des prix	Podium, Espace Flambeau à Mirecourt

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

(ORGANISATEUR ADMINISTRATIF & TECHNIQUE)

Avec le concours de la

VILLE DE MIRECOURT

Et avec le soutien du

DÉPARTEMENT DES VOSGES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

ORGANISE LES 25 & 26 JUILLET 2026

Une rallye automobile régionale dénommée :

48^{ème} RALLYE DE LA PLAINE DES VOSGES

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand-Est sous le numéro **34** en date du **13/05/2026** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **418** en date du **13/05/2026**.

Comité d'Organisation

Présidents : **Paul-Emile REMY – Jean-Marc BILDÉ**

Membres : **Les membres du comité directeur de l'ASA Mirecourt**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA Mirecourt, 272 Rue de Lorraine, 88150 Thaon-les-Vosges**

Téléphone : *Pour les concurrents* : **06.03.47.99.29** / *Pour l'organisation générale* : **06.01.24.09.60**

Site internet : www.asamirecourt.com Courriel : contact@asamirecourt.com

Permanence du Rallye : **Espace Robert Flambeau, Avenue Duchêne, 88500 Mirecourt**

Pendant toute la durée du rallye.

Organisateur technique

Nom : ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

Président : Paul-Emile REMY

Siège : 5 Route d'Épinal, 88500 Mattaincourt

Téléphone : 06.01.24.09.60

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1 P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

- **Président :** Jean-Charles BIDAL Lic. n° 1625 / 0305
- **Membres :** Marc ANTOINE Lic. n° 315699 / 0308
Claude CONDAMIN Lic. n° 122813 / 0314

Direction de Course au PC :

- **Directeur de Course Général :** Thierry STOECKLE Lic. n° 3500 / 0305
- **Directeur de Course Général Adj. :** TBA Lic. n° xxxxx
- **Directeur de Course Adj. Gestion ES 1-3-5 :** Delphine NASAZZI Lic. n° 11063 / 0314
- **Directeur de Course Adj. Gestion ES 2-4-6 :** TBA Lic. n° xxxxx

Direction de Course en ES :

- **Directeur de Course ES 1-3-5 :** Alain ANGELMANN Lic. n° 214977 / 0302
- **Directeur de Course Adj. ES 1-3-5 :** Mathieu BERST Lic. n° 145079 / 0510
- **Directeur de Course ES 2-4-6 :** Olivier DEVAUX Lic. n° 1751 / 0314
- **Directeur de Course Adj. ES 2-4-6 :** Frédéric DUMAS Lic. n° 188349 / 0308
- **Directeur de Course dédié aux vérifications :** TBA Lic. n° xxxxx
- **Chargé des Relations Avec les Concurrents :** Jocelyne ANGELMANN Lic. n° 233639 / 0302
Régis LEGROS Lic. n° 126767 / 0315

Commissaires Techniques :

- **Responsable :** Emile TENA (A) Lic. n° 124058 / 0305
- **Membres :** Gérard PROTOIS Lic. n° 1906 / 0321
Denis DERCHE Lic. n° 33547 / 0314
Michel LORRAIN Lic. n° 105082 / 0302
Michel SALTZMANN Lic. n° 154711 / 0305

Chronométrage :

- **Chronométrateurs ES 1-3-5 :** Alain SICHLER Lic. n° 259784 / 0323
Nathalie THIERY Lic. n° 342012 / 0308
Catherine DESCHARMES Lic. n° 242146 / 0324
- **Chronométrateurs ES 2-4-6 :** Sylvie FAIVRE Lic. n° 11039 / 0421
Françoise FRANCHI Lic. n° 214894 / 0305
Martial MILLET Lic. n° 12596 / 0324
- **Classement :** Gérard PEUREUX Lic. n° 11719 / 0305
- **Médecin ES 1-3-5 :** Michel WIEDENKELLER Lic. n° 146262 / 0323
- **Médecin ES 2-4-6 :** TBA Lic. n° xxxxx

- **Vérifications administratives :**

Franck REMY	Lic n° 17150 / 0305
Claudy PATENOTTE	Lic n° 1626 / 0305
Didier MAROTEL	Lic n° 196152 / 0305

Voitures d'Encadrements :

- **Tricolore :**

Didier MAROTEL	Lic n° 196152 / 0305
François NASAZZI	Lic n° 11062 / 0314
- **Autorité :**

Jean-Marc BILDÉ	Lic n° 5404 / 0305
Christophe GALLAIRE	Lic n° 242385 / 0314
- **Info :**

Pascal LAURENT	Lic n° 382962 / 0305
Didier SIGNORET	Lic n° 346599 / 0305
- **Damier :**

Yannick POINSIGNON	Lic n° 57790 / 0305
Claudy PATENOTTE	Lic n° 1626 / 0305
- **Ambulances :** PIERRARD AVS
- **Secouristes :** FFSS67
- **Désincarcération :** EXTRA'K SMAB

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 48^{ème} Rallye de la Plaine des Vosges compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 2.
- Le Trophée Hankook Rally Cup
- Le Challenge Féminin by Rallye Pour les Filles
- Les Championnat « Rallyes Pilotes et Copilotes » de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.
- Les Challenges « Rallyes Pilotes et Copilotes » de l'ASA Mirecourt.

1.3 P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés ainsi que **les heures de convocation aux vérifications administratives** seront mises en ligne sur le site www.asamirecourt.com à partir du Vendredi 17 Juillet 2026 à 20h00. C'est l'heure limite à respecter.

Tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités. Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- **Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité**
- **Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours**
- **Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant**

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture.

Les voitures devront être obligatoirement « stickée » (plaques, numéros, pub...) avant de passer aux vérifications techniques.

Les vérifications administratives auront lieu le :

Samedi 25 Juillet 2026 de 14h30 à 19h00

Lieu : **TBA**

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 25 Juillet 2026 de 14h45 à 19h15

Lieu : **TBA**

A l'issue des vérifications techniques, les concurrents auront 15 minutes pour mettre leur véhicule en parc fermée. C'est l'heure limite à respecter. Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de rentrer dans le parc avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Les vérifications finales seront effectuées sur le parking de l'Espace Robert Flambeau.

Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60 € TTC.

A l'issue des vérifications, les remorques devront être obligatoirement stationnées sur le parc remorque situé : **TBA.**

Le parc remorque sera fermé la nuit du samedi 25 au dimanche 26 juillet 2026 de 21h00 à 7h00.

ARTICLE 2P. ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 48^{ème} Rallye de la Plaine des Vosges doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement (téléchargeable sur le site www.asamirecourt.com) dûment complétée **avant le lundi 13 Juillet 2026 à minuit** (Le cachet de la poste faisant foi).

Bulletin d'engagement à adresser par courrier à :

ASA MIRECOURT - 272 rue de Lorraine - 88150 THAON LES VOSGES
Contact : Franck REMY - 06-03-47-99-29 - contact@asamirecourt.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures au maximum. Après ce nombre atteint, les concurrents seront placés en liste d'attente et ne seront acceptés que si le cumul du nombre des concurrents VHC + Moderne ne dépasse pas **130** voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec publicité facultative des organisateurs	315 €
Sans publicité facultative des organisateurs	625 €
Équipage 100 % ASA Mirecourt OU Équipage à + de 120 kms de Mirecourt (Via Michelin)	285 €
Équipage 50 % ASA Mirecourt	295 €

Ces montants comprennent les 5 € reversés au Challenge Commissaires.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (espèces, virement ou chèque établi à l'ordre de ASA Mirecourt). Le R.I.B. pour le paiement par virement est disponible sur www.asamirecourt.com.

ASA Mirecourt – www.asamirecourt.com – contact@asamirecourt.com

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite du 22 Juillet à la fin des vérifications.

Pour les personnes non excusées et non présentées aux vérifications (administratives et/ou techniques), les droits d'engagement seront entièrement conservés par l'ASA.

3.3P. ORDRE DES DEPART

Le rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

3.3.1P.

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1. Pendant toute la durée du rallye, l'assistance ne sera autorisée qu'uniquement aux parcs d'assistance situés Rue Saint-Maurice et Avenue Henri Parisot et suivant les limites de zones précisées dans le road-book.

Des vérifications de respect de zones seront effectuées, toute infraction pouvant être sanctionnée.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera admis dans le parc.

Il sera identifié par un autocollant distribué lors des vérifications administratives.

La vitesse des véhicules et des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 30 km/h.

Un parc remorque obligatoire étant prévu, voir article 1.3P, les remorques ainsi que tout autre véhicule seront interdits dans le parc d'assistance. Le non-respect de cette interdiction pouvant être sanctionné.

Le parc remorque sera fermé la nuit du samedi 25 au dimanche 26 de 21h00 à 7h00.

4.3.1.4 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A-B et C d'une capacité minimale de 5 kg et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures

de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture

de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures

de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 48^{ème} Rallye de la Plaine des Vosges représente un parcours total de **156,066** kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (100% Asphalté) d'une longueur totale de **37,830** kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5	« La Fontaine aux Moines »	7.710 Kms	X3	23.130 Kms
ES 2-4-6	« Les Conrottes »	4.900 Kms	X3	14.700 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1. RALLYE DE DOUBLURE

Le 15^{ème} Rallye de la Plaine des Vosges VHC sera organisé en doublure du 48^{ème} Rallye de la Plaine des Vosges.

6.2P. RECONNAISSANCES

La matérialisation au sol sera effective à l'ouverture des reconnaissances pour l'ensemble des ES. Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de **respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances** de l'itinéraire du rallye.

Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

Une feuille de contrôle des reconnaissances est intégrée au road book.

Cette feuille devra être présentée à chaque demande et **sera remise impérativement le samedi 25 Juillet 2026 aux vérifications administratives.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes **avec un stylo à bille** l'heure de passage sur leur feuille de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours).

Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours.

Tout concurrent doit présenter immédiatement sa feuille de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du code de la route sur route ouverte.

Des sticker "Reconnaissance" numérotés et distribués pendant les vérifications administrative seront obligatoirement apposés **en haut à droite du pare-brise.**

6.2.5P. DUREE

Samedi 25 Juillet 2026	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
------------------------	--------------	---------------

Le nombre total de passage est limité à 3.

Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1.P DEPART

7.1.7 Les road-book seront distribués à l'adresse suivante :

Claudy Patenotte – 5 Route d'Épinal, 88500 MATTAINCOURT (06 14 89 59 70)

Samedi 25 Juillet 2026 de 8h00 à 12h00

TBA (06 14 89 59 70)

Samedi 25 Juillet 2026 de 14h00 à 17h00

En échange des road-book, les équipages devront fournir obligatoirement la feuille de reconnaissance remplie (disponible en ligne sur www.asamirecourt.com) qui précise le ou les véhicules utilisés lors des reconnaissances. Il leur sera également fourni un autocollant qui sera à apposer en haut à droite du pare-brise.

La fiche de contrôle des reconnaissances à remplir suivant la réglementation générale figure à la première page du road-book. Ils recevront contre émargement le briefing pilote écrit.

7.3P. CONTROLES HORAIRES

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon via la ligne téléphonique "Ligne Sécurité Abandon" dont le numéro figure sur le carnet de bord.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le dimanche 27 juillet 2026 sur le podium d'arrivée

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Classement Général	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
Classement Féminin	1 coupe	1 coupe		
Classes de 1 à 4 partants	1 coupe	1 coupe		
Classes de 5 à 10 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	
Classes plus de 10 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe

- 1 engagement offert pour la prochaine édition sera tiré au sort parmi la liste des partants.

Challenge Féminin by Rallye pour les Filles et ASA Mirecourt :

Toutes les féminines récompensées recevront des fleurs.

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Équipage 100% féminin Ou pilotes féminine	2 Médaille RPF + 1 engagement	1 coupe + Autocollants RPF	1 coupe + Autocollants RPF

